

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

**Nom du produit** AIM® EC HERBICIDE

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 50001765

**Nature chimique** Mélange

**Numéro d'enregistrement de produit** PCP #28573

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

**Fabricant** FMC of Canada Ltd  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada  
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>  
SDS-Info@fmc.com

**Adresse du fournisseur** FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada

#### Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:  
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148  
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### **Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Cancérogénicité : Catégorie 2

## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

Risque d'aspiration : Catégorie 1

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P331 Ne PAS faire vomir.

**Entreposage:**  
P405 Garder sous clef.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Solvant naphtha (pétroleum), heavy arom.	Aromatic hydrocarbons	64742-94-5	>= 60 - < 80 *
carfentrazone-ethyl	Carfentrazone-ethyl	128639-02-1	21.9

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

butan-1-ol	1-Butanol	71-36-3	$\geq 1 - < 5$ *
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	123-42-2	$\geq 0.1 - < 1$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
NE PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/06/2022
1.10	11/12/2025	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

---

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.  
Oxydes d'azote (NOx)  
Composés de fluor  
Cyanure d'hydrogène  
Chlorure d'hydrogène  
Composés chlorés
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.  
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.  
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.  
Défense de fumer.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		VEMP	200 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m <sup>3</sup> (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Frac-	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

**AIM® EC HERBICIDE**

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

		tion inhalable)		
butan-1-ol	71-36-3	TWA	20 ppm 60 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	15 ppm	CA BC OEL
		C	30 ppm	CA BC OEL
		P	50 ppm 152 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	123-42-2	TWA	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 238 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains  
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.  
Porter un équipement de protection adéquat.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

**AIM® EC HERBICIDE**

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	:	liquide
Couleur	:	brun, orange
Odeur	:	aromatique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	5.3 Concentration: 10 g/l
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	75.6 °C Méthode: vase clos
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	9 lb/gal
Solubilité Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible

## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible  
Propriétés explosives : Donnée non disponible  
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter la formation d'aérosols.  
Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants  
Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,077 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6.31 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg

#### **Composants:**

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.688 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

### **carfentrazone-ethyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 5,143 mg/kg  
Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis  
Symptômes: Tremblements  
BPL: oui

DL50 (Rat, femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: EPA OPP 81 - 3  
Symptômes: Tremblements, chromodacryorrhée, Écoulement nasal  
BPL: oui  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2  
BPL: oui  
Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.  
Remarques: pas de mortalité

### **butan-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.292 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 1,000 mg/kg  
Méthode: Jugement d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 17.76 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

Atmosphère d'essai: vapeur  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 3,430 mg/kg

### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat, mâle et femelle): 3,002 mg/kg  
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD  
Symptômes: Léthargie, ataxie, Coma

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): >= 7.6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL0 (Rat, mâle et femelle): > 1,875 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

### **Corrosion et/ou irritation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

#### **Composants:**

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification. Selon les données provenant de matières similaires

##### **carfentrazone-ethyl:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5  
Résultat : irritation légère  
BPL : oui

##### **butan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Espèce : Lapin  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : irritation légère

### **Lésion/irritation grave des yeux**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Résultat : irritation légère

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### **Composants:**

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Effets minimes qui n'atteignent pas le seuil de classification.  
Selon les données provenant de matières similaires

##### **carfentrazone-ethyl:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : EPA OPP 81-4  
BPL : oui

##### **butan-1-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

##### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### **Produit:**

Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

### Composants:

#### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Espèce : Cobaye  
Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

#### **carfentrazone-ethyl:**

Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cobaye  
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-6  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
BPL : oui

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Espèce : Souris  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
BPL : oui

#### **butan-1-ol:**

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

#### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Espèce : Cobaye  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité de la cellule germinale**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse  
Espèce: Rat  
Voie d'application: inhalation (vapeurs)  
Résultat: négatif

#### **carfentrazone-ethyl:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

- Génotoxicité in vitro :
- Type d'essai: test de nutation inverse  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  - Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  - Type d'essai: Test de Ames  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: U.S. EPA 84-2  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  - Type d'essai: Test de Ames  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  - Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD  
Résultat: négatif  
BPL: oui
- Génotoxicité in vivo :
- Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris (mâle et femelle)  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  - Type d'essai: test de synthèse d'ADN non-programmée  
Espèce: Rat (mâle)  
Résultat: négatif  
BPL: oui
- Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation :
- Pas de potentiel génotoxique
- butan-1-ol:**
- Génotoxicité in vitro :
- Type d'essai: test de mutation génique  
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD  
Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo :
- Type d'essai: Test du micronoyau  
Espèce: Souris

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD  
Résultat: négatif

### 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD  
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-  
fère, in vitro  
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD  
Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

### Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

#### Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
Durée d'exposition : 12 mois  
NOAEC : 1.8 mg/l  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Cancérogénicité - Évaluation : N'est pas classé comme cancérogène pour l'humain.

##### **carfentrazone-ethyl:**

Espèce : Rat, femelle  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 3 mg/kg p.c./jour  
LOAEL : 12 mg/kg p.c./jour  
Méthode : U.S. EPA 83-5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10 Date de révision: 11/12/2025 Numéro de la FDS: 50001765 Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

Résultat : Aucune augmentation des tumeurs observée  
Organes cibles : Foie  
BPL : oui

Espèce : Souris, femelle  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 80 semaines  
NOAEL : 10 mg/kg p.c./jour  
LOAEL : 110 mg/kg p.c./jour  
Méthode : U.S. EPA 83-5  
Résultat : Aucune augmentation des tumeurs observée  
Organes cibles : Foie  
BPL : oui

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Composants:

##### **carfentrazone-ethyl:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude multi-générationnelle  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Ingestion  
Fertilité: NOEL: 4,000 ppm  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour  
Embryotoxicité.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour  
Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour  
Embryotoxicité.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

##### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral  
Dose: 30, 100, 300, 1000mg/kg/bw  
Durée d'un traitement unique: 45 d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 mg/kg p.c./jour  
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral  
Dose: 100, 300, 1000mg/kg/day  
Durée d'un traitement unique: 21 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 1,000 mg/kg p.c./jour  
Embryotoxicité.: NOAEL: > 1,000 mg/kg p.c./jour  
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Espèce: Lapin  
Voie d'application: Oral  
Dose: 0, 100, 300, 800mg/kg/bw/day  
Durée d'un traitement unique: 29 d  
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 800 mg/kg p.c./jour  
Embryotoxicité.: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour  
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

### STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Composants:

##### **carfentrazone-ethyl:**

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

##### **butan-1-ol:**

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

##### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Organes cibles : Voies respiratoires  
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### STOT - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Composants:

##### **carfentrazone-ethyl:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l  
Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
Durée d'exposition : 12 Months

##### **carfentrazone-ethyl:**

Espèce : Souris, mâle  
NOAEL : 143 mg/kg  
LOAEL : 571 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 days  
Méthode : EPA 82-1  
BPL : oui  
Organes cibles : Sang, Foie

Espèce : Chien, mâle et femelle  
NOEL : 150 mg/kg  
LOAEL : 500 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 days  
Organes cibles : Sang

Espèce : Chien, mâle et femelle  
NOEL : 50 mg/kg  
NOAEL : 150 mg/kg  
LOAEL : 500 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 12 months  
BPL : oui  
Organes cibles : Sang

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 58 mg/kg  
Durée d'exposition : 90 d  
Méthode : EPA 82-1  
BPL : oui

##### **butan-1-ol:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1,500 mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation

##### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Espèce : Rat, mâle et femelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

NOAEL : 600 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral  
Durée d'exposition : 13 weeks  
Dose : 0, 25, 150, 600mg/kg bw/day  
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle  
LOAEL : 300 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Oral  
Durée d'exposition : 45 d  
Dose : 30, 100, 300, 1000mg/kgbw  
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1000 ppm  
Voie d'application : inhalation (vapeurs)  
Durée d'exposition : 6 weeks  
Dose : 50, 225, 1000 ppm  
Méthode : Directives du test 412 de l'OECD

### Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Produit:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **carfentrazone-ethyl:**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

### Évaluation de l'exposition humaine

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Effets neurologiques

#### Composants:

##### **carfentrazone-ethyl:**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

### Autres informations

#### Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Remarques : Les concentrations de vapeur supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et entraîner une irritation et une dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Inhibition de la croissance

#### **carfentrazone-ethyl:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.55 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
- CL50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 1.14 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en dynamique
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Méthode: EPA OPP 72-1
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.0133 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.00933 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- EbC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 16 µg/l  
Durée d'exposition: 120 h
- CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 12 µg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Essai en statique
- CE50 (Skeletonema costatum (Diatomé)): 15 µg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
BPL: oui
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 22 µg/l  
Durée d'exposition: 89 d  
Type d'essai: Phase de Vie-Précoce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10 Date de révision: 11/12/2025 Numéro de la FDS: 50001765 Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.118 mg/l  
Durée d'exposition: 102 d  
Type d'essai: Essai en dynamique  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-4
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.309 mg/l  
Point final: Croissance  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.316 mg/l  
Point final: Croissance  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia (Daphnie)): 35 mg/l  
Point final: la reproduction  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300  
Remarques: Les informations sont données sur la base des résultats obtenus à partir de produits similaires.
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1,000 mg/l  
Type d'essai: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 820 mg/kg  
Méthode: Directives du test 216 de l'OECD  
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.  
Méthode: Directives du test 217 de l'OECD  
Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Remarques: Diététique  
CL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Remarques: Diététique  
DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,000 mg/kg  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Méthode: EPA OPP 71-1  
DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale  
Méthode: EPA OPP 71-1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

NOEL (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): 1000 ppm  
Point final: Test de reproduction

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee  
Point final: Toxicité aiguë par contact

### Évaluation écotoxicologique

Données sur la toxicité pour le sol : Nocif envers l'environnement terrestre.

#### butan-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 1,376 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 1,328 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 225 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 225 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 4.1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Anabaena flos-aquae* (Cyanobactéries)): 225 mg/l  
Durée d'exposition: 4 d

CE50 (Micro-organisme naturel): 4,390 mg/l  
Durée d'exposition: 17 h

#### 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oryzias latipes* (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

tiques	Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201  NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): >= 1,000 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### Persistence et dégradabilité

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directives du test 301F de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
------------------	--

##### **carfentrazone-ethyl:**

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 3.9 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
------------------	---

Stabilité dans l'eau	: Demi-vie de dégradation: 3.6 h pH: 9  Demi-vie de dégradation: 8.6 d pH: 7
----------------------	--

Photodégradation	:
------------------	---

##### **butan-1-ol:**

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Devrait être biodégradable
------------------	--

##### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Biodégradabilité	: Inoculum: boue activée
------------------	--------------------------

## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: Directive d'essais 301A de l'OCDE

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.72  
Méthode: QSAR

##### **carfentrazone-ethyl:**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 176  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directives du test 305E de l'OECD  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.7 (20 °C)

##### **butan-1-ol:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 1 (25 °C)

##### **4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.09  
Méthode: QSAR

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

##### **carfentrazone-ethyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 866, log Koc: 2.93  
Remarques: Mobile dans les sols

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique sup- : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

## AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/06/2022
1.10	11/12/2025	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

plémentaire manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Règlementations internationales

##### UNRTDG

- No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Carfentrazone-ethyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Dangereux pour l'environnement : non

##### IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Carfentrazone-ethyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

##### Code IMDG

- No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Carfentrazone-ethyl)  
Classe : 9

## AIM® EC HERBICIDE

Version 1.10      Date de révision: 11/12/2025      Numéro de la FDS: 50001765      Date de dernière parution: 10/06/2022  
Date de la première parution: 05/01/2019

---

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### TDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carfentrazone-ethyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui  
Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'emballage conformément au TMD 4.23.

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**NPRI Composants** : Solvant naphtha (petroleum), heavy arom. butan-1-ol

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires  
TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.  
AIIC : Non en conformité avec les inventaires  
DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujéti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.  
ENCS : Non en conformité avec les inventaires  
ISHL : En conformité avec les inventaires

## AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/06/2022
1.10	11/12/2025	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

---

KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

### PMRA/PCPA Information

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire: Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

### PRUDENCE

Evite respirar el polvo o la niebla del aerosol., Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements., Un contact cutané prolongé ou répété fréquemment peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes., Se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes., Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser., Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés.

---

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/06/2022
1.10	11/12/2025	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

CA QC OEL / P : Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECl - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résul-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/06/2022
1.10	11/12/2025	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

---

tats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

### Préparé par:

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique